

CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

La ville de Saint-Joseph, représentée par son Maire M. Yan MONPLAISIR

Le Collectif Greffes+ représenté par Cédric Emile, vice-président de la fondation Greffe de Vie,

Conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donateurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, la ville de Saint-Joseph contribuera à amener le sujet au sein de son institution et du grand public : c'est le moyen le plus efficace pour que tous les donateurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir « ville ambassadrice du don d'organes », c'est participer à un mouvement solidaire national permettant de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la ville de Saint-Joseph se propose de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien des associations du territoire affichant sur ses bâtiments des panneaux et une plaque à l'entrée de la commune comprenant le ruban vert et la mention « Ville ambassadrice du don d'organes » et en les tenant toujours visibles.

En complément de cette action, pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de sa mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, la ville de Saint-Joseph peut :

- Contribuer aux manifestations en faveur du don d'organes telles que la journée du 22 juin ou la journée mondiale du don d'organes du 17 octobre afin de contribuer à faire de ces journées, des temps marquants où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;
- Promouvoir la culture du don en collaboration avec les établissements et professionnels de santé ;
- Sensibiliser ses salariés au don d'organes ;
- Diffuser via ses outils de communication l'importance de parler du don d'organes à ses proches ;
- Diffuser l'application don d'organes pour téléphones portables ;
- Soutenir la mobilisation des associations œuvrant en faveur du don et de la greffe.

Fait le 17 juin 2025 à Fort de France.

M. le Maire



Le Collectif Greffes+

